



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : Landes

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
10.10.2024Date d'affichage
10.10.2024

Objet de la délibération

Vente du parquet de basket

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GAMARDE LES BAINS

Séance du 17 octobre 2024

l'an deux mille vingt quatre

et le 17 octobre

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Julien Lageste et Adelino Machado

Excusés : Mme Camille Dulamon et M. Pierre Lanquetin

Absents : Mmes Patricia Roudaut et Céline Villenave

Procurations : Camille Dulamon à Jérôme Curutchet

Secrétaire de séance : Julien Lageste

Monsieur le Maire dit avoir été contacté par une commune de l'agglomération Montoise demandant à acquérir le parquet de basket. Ce dernier a été acheté au club du Mans en 2019 par la municipalité en place mais il a très peu servi car le club de basket DGB40 privilégiait l'utilisation du puzzle, plus maniable pour l'installation. A ce jour, Monsieur le Maire a interrogé le nouveau club de basket GAMARDE BASKET qui ne souhaite pas utiliser le parquet et préfère le puzzle pour la même raison.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de mettre en vente le parquet de basket au prix de 20 000 €.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décident

- De vendre le parquet de basket
- De fixer le prix à 20 000 €
- De charger Monsieur le Maire de poursuivre les démarches pour mener à bien cette vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

22 octobre 2024

Et publication du

22 octobre 2024

Secrétaire de séance,
Julien LAGESTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire